Accusé de réception en préfecture 095-219502804-20250109-2025-DM-007A-AU Date de télétransmission : 06/02/2025 Date de réception préfecture : 06/02/2025

GOUSSAINVILLE - n° 2025/.....

Pour le Maire Par délégation de signature Le Rédatiteur REPUBLIQUE FRANCAISE

COIV

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n°2025-DM-007A du 09 janvier 2025

OBJET: DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

le 06.02

CULTURE - Convention avec une structure culturelle - Escales Danse - pour le spectacle « MEMENTO » de la compagnie Mazelfreten.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Goussainville participe au réseau Escales Danse dont elle est adhérente.

Considérant que ce réseau est le fruit d'une collaboration entre plusieurs villes et qu'il est soutenu par la direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Conseil Départemental du Val d'Oise,

Considérant que les différents partenaires se sont fixés comme objectif commun :

- De favoriser le développement des propositions de danse contemporaine sur le territoire départemental,
- De reconduire les publics, les plus socialement diversifiés, à découvrir et à s'approprier la richesse de ce genre artistique,

Considérant que pour la saison 2024/2025, le réseau a choisi de porter ensemble la diffusion du spectacle « MEMENTO » de la compagnie Mazelfreten,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « MEMENTO » pour 1 représentation du spectacle « MEMENTO » le jeudi 6 février 2025,

Considérant le projet de convention,

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: DE SIGNER la convention avec l'association Escales Danses - Espace Germinal - 2 avenue du Mesnil - 95470 FOSSES, pour les représentations du spectacle « MEMENTO », le jeudi 6 février 2025, à l'Espace Sarah Bernhardt. Le montant total du spectacle s'élève à 7 377,93 € TTC. La Ville de Goussainville versera un montant de 6377,93 € et Escales Danse participera à hauteur de 1 000 € nets.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.